



Femme de chambre (hôtellerie) : quelles précautions prendre contre le Choléra ?

CHOLERA

Quels sont les risques de transmission ?

* **Quand vous êtes touchés par une personne contaminée ou vous touchez un objet utilisé par une personne contaminée.** D'où l'importance d'éviter les contacts physiques ;

* **Quand vous portez vos mains non lavées ou un objet contaminé au visage.** La bactérie peut vous contaminer. D'où l'importance de se laver correctement les mains et de limiter le partage d'objets.

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit conduire :

- * à éviter les risques d'exposition à la bactérie ;
- * à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- * à identifier les mesures de protection collectives et individuelles nécessaires.
- * A actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels

Mesures organisationnelles

- * **L'employeur** met en place les mesures d'organisationnelles et veille à leur application **cela passe notamment par :**
- * **Respecter les mesures d'hygiène** . Les locaux doivent être équipés de savon, gel hydroalcoolique, essuie-mains jetables, de produits de désinfection (pour les tables, outils, matériels communs...);
- * **Éviter de partager les outils et équipements.** À défaut, diminuer les cadences de travail et prévoir des temps dédiés pour le nettoyage/désinfection régulier des matériels communs ;
- * **Associer les élus du CSE à la définition des mesures organisationnelles**
- * **Afficher les consignes dans l'entreprise**
- * **L'employeur doit être encore plus vigilant que d'habitude pour permettre un accès aux salariés à de l'eau potable pour leur consommation.**

- Textes Réglementaires : Articles L.4121-2 et R.4421-1 à R.4427-5 du code du travail relatifs à la protection des travailleurs des risques résultant de leur exposition à des agents biologiques.
- Document INRS : ED 6034
- Guide des mesures de prévention des risques de contamination au choléra en situation pré-épidémique –(DEETS de MAYOTTE)

- * **Un référent cholera peut être désigné.** Cela peut être l'employeur dans les petites entreprises. Il veille à la mise en œuvre des mesures de prévention et à l'information des personnes travaillant dans son entreprise.
- * **Il est recommandé que les cas contact et personnes symptomatiques soient isolés de manière à protéger l'ensemble du personnel.** Les autorités sanitaires doivent être prévenues afin de faciliter le contact tracing.
- * **Hydrater la victime souffrant des symptômes du choléra ;**
- * **Appeler immédiatement le SAMU (15).**
- * **La personne souffrante doit éviter de se rendre chez le médecin afin de minimiser la propagation de la maladie.**

MESURES INDIVIDUELLES

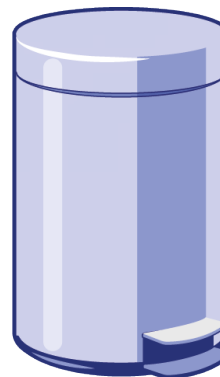
- * **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) :
 - frotter 30 secondes,
 - paumes, dos, ongles, doigts et entre doigts. Se sécher avec du papier/tissu à usage unique.
- * **Éviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche ;
- * **Respecter les mesures de distanciation physique :**
 - ne pas serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- * **Nettoyer/désinfecter régulièrement les objets** manipulés et les surfaces touchées ;

- Informer et former l'ensemble des salariés aux mesures de prévention mises en place au sein de l'entreprise, contre les risques liés au choléra ;

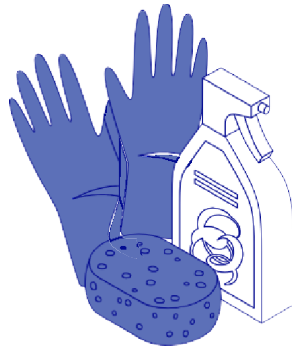


1. PRÉPARER

- * **Organisez les nouvelles modalités de travail intégrant les mesures de protection sanitaire** (ajustement des attributions de chambres, répartition des tâches, circulation, préparation du matériel...).
- * **Informez les salariés des nouvelles modalités de travail et les clients des mesures à respecter** à travers des affichages à l'entrée, dans les lieux stratégiques et dans les chambres :
 - respect des gestes barrières,
 - désinfection des mains,
- * **Informez le client des nouvelles procédures** mises en place et lui suggérer de participer à certains actes (mise des serviettes dans un contenant prévu à cet effet en chambre ou à l'extérieur ;
- * **Préparez le chariot de ménage en veillant à y mettre du gel hydroalcoolique et à ne rien oublier**
- * **Attribuez dans la mesure du possible un chariot et des outils de travail personnels.**
- * **Préparez le plan de ménage en fonction de la configuration de l'établissement ou des étages :**
 - en augmentant les temps attribués pour le nettoyage d'une chambre,
 - en prévoyant les précautions à prendre pour la manipulation des draps potentiellement contaminés, notamment lors des recouches (ne pas secouer la literie...),
 - en prévoyant la conduite à tenir en présence de linge manifestement souillé (protection individuelle...).
- * **Vêtements professionnels (habillage/déshabillage) :**
 - **Les salariés devront avoir à disposition des équipements de protection individuelle : Blouse, Gant en latex, chaussures fermées...**
 - prévoyez dans les vestiaires une poubelle à pédale pour les déchets, du savon liquide, des lingettes, du gel hydroalcoolique,
 - organisez la prise de service cadencée des salariés pour leur permettre de se changer individuellement dans le vestiaire, ou créez un vestiaire temporaire pour chaque salarié (chambre vacante...),
 - procédez au nettoyage des surfaces du vestiaire à l'arrivée de chaque salarié et à son départ.



2-RÉALISER



- * **Nettoyez avec un soin particulier et un produit actif les poignées de porte, interrupteurs, robinets, télécommande** et tout accessoire susceptible d'avoir été en contact avec la main.
- * Évitez de secouer la literie ou les serviettes.
- * **Évitez tout contact du visage** avec la literie, les serviettes, ou tout objet qui aurait pu être en contact avec un client.
- * Mettez draps et serviettes usagés dans le panier à linge immédiatement et veillez au respect des distances entre linge propre et linge salle.
- * Limitez l'entreposage des chariots de linge souillé dans des locaux ouverts aux salariés ou équipez-vous de chariots de linges verrouillés.
- * **Utilisez des gants de ménage usuels** ; pour le nettoyage des surfaces, utilisez des lingettes humides.
- * Entre chaque chambre, **lavage des mains gantées (gants de ménage) à l'eau et au savon ou remplacer les gants.**



3. VÉRIFIER



- * **Assurez-vous de l'approvisionnement permanent des consommables** (gel hydroalcoolique, lingettes, savons, gants, sacs-poubelle...).
- * Faites régulièrement le point avec chacun sur ses conditions de travail, le respect des mesures de prévention des risques et ses éventuelles difficultés.

Contactez au besoin le service de santé au travail dont vous dépendez ou votre Caisse d'assurance maladie - Risques professionnels pour vous aider dans la mise en place de vos mesures de prévention.